

FORUM DES ASSOCIATIONS

Bretteville organise son forum des associations pour la première fois, l'occasion pour ces dernières de présenter leurs activités.

**Le samedi 5 septembre 2020
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
salle de la Chènevière**



Venez à la rencontre des associations et des nombreux bénévoles qui les font vivre. Celles-ci présentent une large palette d'activités et de possibilités. Qu'il s'agisse de loisirs, de culture, de sports, de social, elles participent activement à la vie de la commune.

REPAS DES AINES

Le repas des aînés aura lieu **le dimanche 25 octobre 2020.**

Les personnes de 65 ans et plus, inscrites sur les listes électorales, reçoivent à domicile une invitation, avec un coupon de participation à retourner à la Mairie (cette année les invitations arriveront fin août).

Pour les personnes n'ayant pas reçu d'invitation, vous êtes invités à vous faire connaître en Mairie afin d'être rajouté sur les listings (soit par téléphone au 02.33.88.78.20, soit par mail à mairie.brettevilleensaire@orange.fr ou en vous rendant directement au secrétariat).

Le traditionnel repas est servi à la salle polyvalente par les bénévoles de l'Amicale Brettevillaise. Une animation est également proposée.

C'est l'occasion pour les convives de se retrouver pour partager un moment de convivialité.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque municipale est un espace de culture, d'information et de loisirs où vous trouverez des livres pour enfants et adultes, ouvrages pratiques ou de fiction, BD, romans, livres audio.

A la bibliothèque vous pouvez venir travailler, préparer vos examens ou des exposés en groupe : l'équipe est disponible pour vous accueillir et vous aider dans vos recherches. C'est un espace convivial pour se rencontrer, se détendre ou se divertir, en lisant, en découvrant nos nouveautés et expositions, ou en consultant internet.

Tout au long de l'année, la bibliothèque municipale propose rencontres, expositions et animations régulières.

L'inscription est gratuite sur présentation d'un justificatif de domicile.

Horaires d'ouverture au public pendant les vacances d'été :

Mercredi de 17h00 à 19h00

Vendredi de 17h30 à 19h30

(Elargissement des horaires à la rentrée)

Emplacement :

10 route des Chênes

50110 Bretteville

Contact :

Tél : 09.71.31.27.02

Mail : bretteville@bibenligne.fr



« **Pleine neige** », album aux illustrations en noir et blanc et aux découpages délicats. Il nous entraîne dans le Grand Nord, en plein hiver. On y découvre les animaux de la forêt en suivant un mystérieux prédateur. C'est une jolie balade où le lecteur est un observateur privilégié. Un ouvrage à découvrir à la bibliothèque.

BULLETIN D'INFORMATION DE BRETTEVILLE

Numéro 45

août 2020

✓ Le Mot du Maire
✓ Informations diverses

Page 1
Page 2-3-4

Le mot du maire

En cette période estivale tout est inhabituel, des camping-cars circulent et stationnent dans la commune, des touristes déambulent sur la plage ou sur les chemins, sous un soleil parfois taquin.

Il y a de la place pour tous et le Cotentin, avec ses paysages magnifiques et son histoire, attire naturellement les touristes. De la pointe de la Hague à la pointe de Saire tous les sites sont beaux dans leurs différences, le pont tournant n'est plus aussi clivant qu'autrefois...

Cependant l'individualisme et l'incivisme de quelques-uns continuent avec du stationnement irresponsable, des dépôts sauvages de pneus et de poubelles, des parcelles et haies non entretenues et des relations de voisinage tendues.

I have a dream.

Si seulement le Maire avait une baguette magique !

Tous ces comportements disparaîtraient et je gagnerais un temps fou consacré à régler des problèmes qui ne devraient même pas exister. Ce temps serait mieux employé.

Restons vigilants, respectons les gestes barrières et le port du masque dans les lieux publics, la Covid-19 est toujours d'actualité. Et ça peut devenir habituel !

Je finirai ce mot par une pensée pour notre doyen Lulu, il nous a quittés fin juillet, son sourire malicieux nous manquera au prochain repas des Aînés.

Jean Paul MAZE



Repas des aînés 2019

INFORMATIONS DIVERSES

PÊCHE AUX PAILLOTS

Pêcher aux paillots consiste à enfouir un morceau de bois dans le sable, auquel on aura préalablement fixé une ligne de pêche. Celle-ci est simplement constituée d'un fil de pêche au bout duquel est fixé un hameçon où sera mis un appât naturel (un ver par exemple).

Le nombre total de paillots est limité à 60 par pêcheur. La zone de mise en place des paillots doit être balisée à chaque extrémité par des flotteurs portant le nom et prénom du pêcheur et être en dessous du niveau de mi-marée.

Son utilisation est interdite entre le 15 juin et le 15 septembre de chaque année sur tout le littoral du département de la Manche. **A Bretteville, elle est interdite au 30 avril au 1 novembre (arrêté municipal n°2014-12 du 08/07/2014).** Le retrait des paillots est obligatoire.

Dernièrement, des lignes de paillots ont été retirées par les personnes fréquentant notre plage au regard des risques de blessure dû aux hameçons.



ACCOMPAGNEMENT VÉHICULÉ

Le Centre Communal d'Action Social (C.C.A.S.) envisage, à partir de septembre 2020, de proposer aux personnes âgées de faciliter leurs déplacements, quand elles ne possèdent pas de véhicule personnel, quand elles sont dans l'incapacité de conduire ou sans pris en charge de taxi-ambulance. Ces trajets leur permettraient de se rendre à des rendez-vous médicaux, rendez-vous administratifs.

Le minibus emmènerait gratuitement les personnes âgées autonomes. Le chauffeur prendrait celles-ci devant chez elles ou au plus proche, pour les déposer à leur lieu de rendez-vous et les récupérer au même endroit.

Ce service vous intéresse ?

Si vous êtes intéressés par ce service, merci de vous inscrire en Mairie soit par téléphone au 02.33.88.78.20, soit par email : mairie.brettevilleensaire@orange.fr ou soit directement au secrétariat aux heures d'ouvertures habituelles.

Des informations supplémentaires seront apportées dans le prochain 4 pages de septembre 2020.

BIEN SE GARER, C'EST DU CIVISME !

Se garer sur un trottoir, même « proprement », est passible, depuis juillet 2015, d'une amende de 135.00 €. Un arrêt de quelques minutes est tout autant interdit. C'est l'article R417-11/8a du code de la route. Retenez que l'arrêt ou le stationnement sur le trottoir ou à cheval sur celui-ci sont strictement interdits (sauf signalisation spécifique l'autorisant). Le trottoir est considéré comme une voie spécialisée pour piétons. Donc de même qu'il est interdit de rouler, s'arrêter, stationner sur une bande cyclable, il est interdit de poser une roue sur le trottoir !

Les parents et leurs enfants en poussettes, les écoliers, les personnes âgées, les promeneurs et les personnes à mobilité réduite vous remercient pour votre civisme.



Le 10 août 2020,
17h17
2 véhicules
Route du Fort



Le 5 août 2020,
19h20
3 véhicules
Route Touristique

RECENSEMENT CITOYEN

Démarche civique essentielle, le recensement citoyen ou militaire est obligatoire pour les jeunes, filles et garçons, âgés de 16 ans.

Le jeune doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^{ème} mois qui suit celui de l'anniversaire. Le recensement est le préalable à la journée défense citoyenneté (JDC) et elle permet d'obtenir l'attestation de recensement nécessaire pour différentes démarches et examens.

Comment effectuer son recensement ?

Rendez-vous au secrétariat de la Mairie, muni(e) des pièces justificatives suivantes :

- Une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française)
- Le livret de famille
- Un justificatif de domicile

Attestation de recensement :

Le recensement permet :

- D'être convoqué(e) pour effectuer la journée défense et citoyenneté
- D'être inscrit d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

Journée défense et citoyenneté (JDC) :

La journée défense et citoyenneté permet de vous informer sur vos droits et devoirs en tant que citoyen ainsi que sur le fonctionnement des institutions. Cette journée doit être accomplie après votre recensement, entre votre 16^e et 25^{ème} anniversaire. Votre présence est obligatoire.

A l'issue de cette journée, un document vous sera remis pour attester de votre participation aux activités : le certificat individuel de participation.



ATHLÉ DANS TA VILLE

MERCREDI RÉCRÉATIF 2020-2021

L'accueil de loisirs du mercredi réouvrira ses portes le mercredi 2 septembre 2020, vous pouvez d'ores et déjà inscrire votre enfant.

Pour cela, vous devez demander au secrétariat de la Mairie le dossier pour l'année 2020-2021.

Nous vous rappelons que l'inscription de votre enfant est à refaire chaque année.



VIENS COURIR, SAUTER, LANCER AVEC L'AS TOURLAVILLE !

**À partir de 7 ans
ANIMATION GRATUITE**

ATHLÉ DANS TA VILLE

PRÈS DE CHEZ TOI !

- 17/08 à 14H : Aire de jeux des Flamands
- 18/08 à 10H : Place de Saint Pierre Église
- 19/08 à 14H : Aire de jeux de la plage de Collignon
- 20/08 à 14H : Bretteville en Saire, terrain de la Houguette
- 21/08 à 14H : Aire de jeux de Digosville
- 29/08 à 14H : Animation perche à la plage de Collignon
- 05/09 à 14H : Évènement Kinder au Stade Georges Fatôme

Plus d'informations sur
<http://tourlaville.athle.com/>

@astourlaville
Athlétisme Tourlaville

